



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/1998/32
24 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

(Vingtième session,
Genève, 7-16 décembre 1998,
point 5 b) de l'ordre du jour)

PROGRAMME DE TRAVAIL

Programme de travail pour la période biennale 1999/2000
et propositions y relatives

Examen des inscriptions concernant l'engrais au nitrate d'ammonium

Transmis par l'expert du Canada

1. Plusieurs expéditeurs canadiens d'engrais au nitrate d'ammonium ont posé des questions concernant les désignations officielles actuelles de transport pour ce produit, qui figurent au chapitre 3 du Règlement type. Ils ont demandé pourquoi les engrais faisaient l'objet de trois rubriques différentes tandis que la seule rubrique applicable aux mélanges d'engrais était la rubrique No ONU 2072, ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM, N.S.A.

2. Le Canada propose que la question des inscriptions et de la classification des engrais au nitrate d'ammonium soit ajoutée au Programme de travail pour la période biennale 1999/2000. Le Comité est prié d'examiner ce sujet aux fins d'alléger la procédure.
